

Shippagan

RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 25 mars 2026

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Dombia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 6 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.4 *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Adoption de la politique d'attribution de la Bourse Vague jeunesse

La politique d'attribution de la Bourse Vague jeunesse vise à encourager l'engagement, la créativité et la participation des jeunes de la municipalité de Shippagan en offrant une bourse d'un maximum de 2 000 \$ pour soutenir la réalisation d'un projet initié par un ou des jeunes. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que la « Politique d'attribution de la Bourse Vague jeunesse », portant le numéro 1709, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Acceptation de l'offre de service – VH Consultants

L'administration a sollicité une offre de service auprès de VH Consultants pour la réalisation de divers travaux administratifs pour la période du 30 mars au 29 août 2026, au montant de 6 100 \$. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que la municipalité de Shippagan accepte l'offre de service telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Shippagan

MAIRE

GREFFIÈRE

4.3 Entente de développement – Maplecrest Property Group

ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan souhaite conclure une entente de développement avec la compagnie 603366 N.B. Ltd exerçant ses activités sous le nom de MAPLECREST PROPERTY GROUP.

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à encadrer le développement de plusieurs unités de logement sur le territoire de Shippagan;

Il est proposé par la conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que la municipalité de Shippagan accepte l'entente de développement telle que soumise;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ladite entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 19h09, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud que la réunion extraordinaire se poursuive à huis clos.

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) g) de la *Loi sur la gouvernance locale*.

À 19h15, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud que le huis clos prenne fin.

4.4 *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Après avoir pris connaissance de la proposition de règlement recommandée par notre avocat, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'accepter l'option A qui consiste en le remboursement de 90 % du dépôt, payable dans un seul versement dans les 15 jours suivant l'acceptation de l'offre pour une résolution rapide de cette affaire.

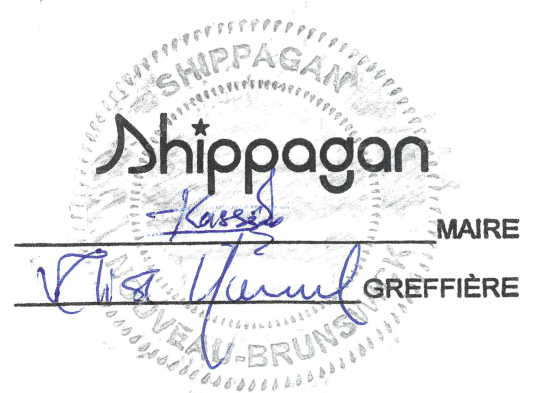
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h18.

6. Parole au public

La séance se termine à 19h39.


MAIRE
GREFFIÈRE